



---

## PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION DE L'AIAB

N° 02/2017

**Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC).**

**Demande d'un crédit de CHF : 184'680.- destiné à financer la réfection de la  
toiture de la salle de gymnastique n°1.**

---

Délégué responsable : M. Jean-Luc Vuagniaux, membre du CoDir



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## Préambule

La plus ancienne des salles de gymnastique du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier fut construite en 1985. La toiture plate qui la recouvre, d'origine et n'ayant subi aucune intervention ou réparation à ce jour, présente depuis quelques temps des défauts d'étanchéité. Au vu de sa relative vétusté – plus de trente ans d'âge – de son état et des conseils émis par les entreprises mandatées pour sa réparation, la décision a été prise de la refaire à neuf. Cette rénovation n'étant pas anodine, au vu de la somme engagée, le Codir a pris la décision de soumettre ces travaux à l'approbation du conseil intercommunal en lui présentant ce préavis en vue de l'octroi du crédit demandé.

## Projet

### *Choix du mandataire*

La conduite de ce projet de rénovation a été confiée au bureau Tecbat de Cheseaux-sur-Lausanne - bureau qui est par ailleurs déjà mandaté pour la direction des travaux de construction du restaurant scolaire qui sont en cours sur le site du collège.

Basé sur un appel d'offre aux entreprises spécialisées dans ce genre de travaux et des soumissions rentrées, un devis estimatif a été établi.

### *Descriptif du projet*

Les travaux prévus portent sur l'enlèvement de l'étanchéité, de l'isolation et du gravier existants sur les quelques 675 m<sup>2</sup> de toiture de la salle de gymnastique n°1. La mise en place d'une nouvelle isolation constituée de panneaux de mousse PUR Premium de 14 cm d'épaisseur et revêtus d'une feuille d'aluminium (coef. de conductivité thermique  $\lambda$  de 0.020 W/(mk), de deux couches d'étanchéité à base de bitume (BIKUPLAN EGV3.5 et BIKUTOP EP5 WF S flam) redonnera ainsi une nouvelle «durée de vie» à cette toiture en lui permettant de satisfaire aux normes d'isolation actuelles. Le tout sera à nouveau recouvert d'une couche de protection et de lestage (gravier rond lavé) et le réseau de fils de paratonnerre réinstallé.

Dans le devis présenté, sont également compris : Les frais d'installation de chantier et de sa sécurité durant les travaux (garde-corps, accès), les travaux de maçonnerie et de ferblanterie, l'installation de dispositifs contre les chutes (« ligne de vie ») et la remise en état des lieux après travaux.

### *Coût des travaux*

L'estimation du coût de ces travaux de rénovation, basée sur une moyenne des montants calculés sur les appels d'offres rentrés, peut se résumer de la manière suivante (devis détaillé en annexe) :

<b>CFC</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant estimé en CHF</b>
CFC 2	Bâtiment	154'000
CFC 4	Aménagements extérieurs	2'000
CFC 5	Frais et réserves	15'000
	<b>Coût total (HT)</b>	<b>171'000</b>
	TVA, 8% (arrondi)	13'680
	<b>Coût total TTC.</b>	<b>184'680</b>





### Subvention

Dans le cadre du programme de subventions 2017 liées au Modèle d'Encouragement Harmonisé des cantons (ModEnHa2015), la Direction générale de l'environnement (DGE), accorde, sous certaines conditions, une aide financière aux propriétaires qui entreprennent des travaux de rénovation visant à améliorer le bilan énergétique de leur bâtiment, en particulier en améliorant leur coefficient d'isolation thermique.

Les travaux de réfection de la toiture en question entrant dans les critères fixés par la réglementation précitée, une demande de subvention sera faite afin de réduire le montant de la facture finale. Le montant de la subvention n'étant à ce jour ni connu ni octroyé, n'a pas été pris en compte dans la présente demande de crédit.

## CONCLUSION

Ce projet de rénovation permettra de répondre de manière durable aux défauts d'étanchéité détectés dans la toiture plate de notre salle de gymnastique. Le renforcement de son isolation thermique permettra, nous l'espérons, quelque économie de chauffage.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis concernant la demande de crédit de **Fr.184'680.-** destiné à financer les travaux de réfection de la toiture de la salle de gymnastique n°1 du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier,
- lu le rapport de la commission ad hoc,
- lu le rapport de la commission de gestion,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'approuver le préavis d'investissement n° 02/2017 : Collège primaire et secondaire de Borex - Crassier : Demande d'un crédit de CHF. : 184'680.- destiné à financer la réfection de la toiture de la salle de gymnastique n°1.
2. D'accorder un crédit de CHF 184'680.- pour la réalisation des travaux;
3. De financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. D'amortir en une seule fois le montant de CHF 184'680.- par le compte 9281.002 fonds de réserve de renouvellement et de rénovation – bâtiments CSBC;
5. Charges d'exploitation : cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires ;
6. D'autoriser le CoDir à entreprendre les travaux.

Ainsi délibéré en séance du CODIR de l'AIAB du 28 février 2017 pour être soumis au Conseil intercommunal de l'AIAB.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

SERGE MELLY

MARIANNE BARDEL

Annexe : devis détaillé